



14ème législature

Question N° : 83210	De M. Thierry Lazaro (Les Républicains - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Justice		Ministère attributaire > Justice
Rubrique > ministères et secrétariats d'État	Tête d'analyse > structures administratives	Analyse > instances consultatives. coût de fonctionnement.
Question publiée au JO le : 30/06/2015 Réponse publiée au JO le : 23/08/2016 page : 7553 Date de changement d'attribution : 28/01/2016 Date de renouvellement : 10/11/2015 Date de renouvellement : 23/02/2016 Date de renouvellement : 14/06/2016		

Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice sur l'activité en 2014 et le coût de fonctionnement pour l'État de la Commission de localisation des offices de notaires.

Texte de la réponse

La commission de localisation des offices de notaire a tenu deux séances en 2014, au cours desquelles elle s'est prononcée sur 14 demandes de suppression d'offices et 19 demandes de création d'offices. Cette commission ne représente aucun coût de fonctionnement pour l'Etat.